

Le jeudi 28 février 2019 Le jeudi 28 mars 2019



de 14h00 à 17h00

La réforme du droit des SUCCESSIONS, LIBERALITES et REGIMES MATRIMONIAUX... concrètement, cela donne quoi ?

Après la théorie... affrontez la **pratique**!

L'**AJN** vous propose d'aborder, lors de **deux après-midis**, les nouvelles dispositions légales en résolvant ensemble des cas pratiques chiffrés.

CASUS ET EXERCICES

pour rendre très clair ce qui ne l'est pas toujours/pas encore/ pas... du tout !

PROGRAMME

Le jeudi 28 février 2019 :

de 14h00 à 17h00

SUCCESSIONS ET LIBERALITES

Maître Frédéric LALIERE

Avocat au barreau de Bruxelles et Maître de conférences à l'ULB

Le jeudi 28 mars 2019 :

de 14h00 à 17h00

REGIMES MATRIMONIAUX

Maître Aurélie NOTTET

Notaire associée à Bressoux et assistante à l'ULiège

INFORMATIONS PRATIQUES

Lleu : Faculté de droit, Université de Namur, Rempart de la Vierge 5 à 5000 Namur

INSCRIPTION OBLIGATOIRE via le site www.ajn.be **le paiement valide l'inscription**

Inscription pour les 2 formations : 70 € (60 € pour les avocats stagiaires)

Inscription pour 1 des 2 formations : 45 € par formation (40 € pour les avocats stagiaires).

Le coût de l'inscription est à verser avant la conférence sur le compte bancaire BE16 6301 8124 6074 - Code Swift BBRUBEBB, avec la mention «février et mars + nom du participant» ou « date de la conférence choisie + nom du participant »

En l'absence de paiement préalable : 55 € (50 € pour les avocats stagiaires) par après-midi de formation.

AGREATION OBFG: 3 points (demande en cours) – Agréation FRNB: 3 points (demande en cours). La participation des magistrats est prise en charge par le SPF Justice exclusivement pour les participants présents. Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la conférence

RENSEIGNEMENTS: marie.vandepontsele@unamur.be

